

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 14 avril 2016

Présidence

Madame Catherine CARP, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Joëlle BETTEX, Catherine CHEVALLEY, François GILLET, Laurent GILLIARD, Philippe GUIGNARD, Julien MING, Thierry PIDOUX et Alain WILLOMMET.

Membres absents :

MM. les Conseillers : François ARMADA, Pascal BLUM, Jeyaratnam JEYASHANKAR, Arif KRYEZI et Harry THONNEY.

Membres présents	87
Membres excusés	8
Membres absents	5
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 4 FÉVRIER 2016**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 4 février 2016** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

4. COMMUNICATIONS
DE LA PRÉSIDENTE

Espace réservé au public

Tout d'abord, j'aimerais demander à tous les Conseillers de s'asseoir, si possible, sur les chaises. En effet, nous avons eu quelques problèmes de comptage lors d'une dernière séance où certains membres du public s'étaient mêlés aux Conseillers. Je n'aimerais plus que cela arrive.

Donc s'il vous plaît, prenez des chaises qui sont libres dans la salle !

Déplacement de quelques Conseillers

Merci, Monsieur KERNEN !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14 avril 1803

Vous savez que nous sommes le 14 avril aujourd'hui, et c'est quelque chose d'important pour notre Canton.

Dans l'histoire du peuple vaudois, après le 24 janvier 1798 qui marque la déclaration d'indépendance vis-à-vis de Berne, la date du 14 avril 1803 constitue elle aussi un événement important. C'est en effet ce jour-là que le Canton de Vaud fait son entrée officielle dans la Confédération suisse et que le Grand Conseil siège pour la première fois. Il faut noter qu'à l'époque, le suffrage était encore censitaire, et le suffrage universel ne s'imposant que progressivement au 19^e ou 20^e siècle. L'exécutif cantonal sera quant à lui élu le 18 avril 1803 par ce même Parlement et prendra la forme d'un Petit Conseil composé de neuf membres.

Les nouvelles autorités se mettent alors rapidement au travail dans un canton où tant de choses sont à faire et à réaliser : un drapeau certes (qui conserve d'ailleurs la couleur verte des révolutionnaires français), mais surtout la mise en place d'une administration cantonale, d'un système d'impôts, d'autorités de justice, d'un premier corps de gendarmerie, de nouvelles écoles, de routes, d'un nouveau système postal, d'un cadastre, d'une réforme des lois civiles déterminant les pouvoirs des communes ou encore d'un Hospice cantonal et d'un bureau de santé général qui instaurera notamment la vaccination gratuite contre la variole... C'est donc une véritable effervescence politique qui naît dès le 14 avril 1803, contribuant à la mise en place de nombreux services publics et qui caractérise plus généralement cette période de notre histoire.

Le rappel de cet élan créateur fait particulièrement sens aujourd'hui, à l'heure où le Canton de Vaud entreprend et concrétise d'importants efforts et investissements dans de nombreuses politiques publiques profitables à l'ensemble de la population vaudoise au quotidien – santé, formation et éducation, infrastructures de transports, offre culturelle, prestations sociales – et soutenues par une économie prospère et innovante, alimentées par de saines finances publiques et basées sur la volonté politique de répartir équitablement les fruits de la croissance dans un souci de cohésion sociale.

Tout comme ce fut le cas dans la période de l'après 14 avril 1803, les autorités politiques actuelles ont ainsi à cœur d'entreprendre, de créer et de faire, conscientes que la responsabilité et la noblesse de l'activité politique, résident dans la capacité à agir concrètement sur le cours des choses et en faveur de l'intérêt général.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de
M. Hubert SCIBOZ*

Après cette brève page d'histoire, lors de notre dernière séance, je vous avais annoncé la réception d'un courrier de M. Hubert SCIBOZ concernant les tarifs du gaz depuis 2015.

Le Bureau du Conseil communal en a pris connaissance lors de sa séance du 4 avril dernier et a décidé, l'objet de ce courrier étant de compétence municipale, de le transmettre à la Municipalité pour suite à donner.

Ce courrier est à disposition auprès de nos secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de l'association
Arc-en-ciel*

En date du 23 mars dernier, nous avons reçu un courrier de l'association Arc-en-ciel.

Cette association humanitaire à but non lucratif d'aide et de soutien aux enfants et personnes vivant au contact du virus du SIDA, sollicite la générosité de notre Conseil communal par le don des jetons de présence.

Le courrier ainsi que les coordonnées financières de cette association sont à disposition auprès de nos secrétaires pour les Conseillers qui souhaiteraient, sur une base volontaire, faire un don.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de
Mme Louise UHLMANN*

En date du 29 mars dernier, nous avons reçu un courrier de Mme Louise UHLMANN sollicitant notre Conseil communal pour un don en faveur de l'organisation d'entraide internationale Nouvelle Planète afin de soutenir le projet d'amélioration des conditions de scolarisation en Guinée. Leur voyage d'entraide aura lieu aux mois de juillet et août 2016.

Les coordonnées de cette organisation sont à disposition auprès de nos secrétaires pour consultation. Ce courrier sera également transmis à la Municipalité pour suite à donner.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Installation des nouvelles
autorités communales*

L'assermentation des nouvelles autorités communales pour la législature 2016-2021 aura lieu le samedi 25 juin 2016 à 14h à l'Aula Magna du Château.

C'est une information que je vous ai déjà donnée, mais je le rappelle.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de la maman de M. le Conseiller Harry THONNEY.

M. le Conseiller, chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS
- Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Deux Questions de M. le Conseiller Pascal GAFNER
- Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS
- Une Question de M. le Conseiller Eric BAUDIN
- Une Question de M. le Conseiller Khéna BALET
- Une Question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH
- Une Question de M. le Conseiller Yann MAMIN

- Une Question de M. le Conseiller Cédric PILLONEL

Soit dix questions !

**5. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte de la communication CO16.02 concernant le déplacement en périphérie de la ville de la sous-station électrique mobile des CFF actuellement située aux Champs-Lovats.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, Mme la Présidente.

La Municipalité vous informe qu'elle retire le PR15.26PR qui est le règlement du Conseil communal pour que nous puissions sortir le nouveau règlement du Conseil communal qui a été retravaillé par la commission et la délégation.

Donc, officiellement, nous retirons, Mme la Présidente, la version actuelle du préavis PR15.26PR.

Je vous remercie.

**6. PRÉAVIS
N° PR16.02PR**

CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FRS 715'000.- POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES ALIMENTATIONS ÉLECTRIQUES ÉVÉNEMENTIELLES DU CENTRE HISTORIQUE.

RAPPORTEUR : M. THOMAS JENNI

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Claire-Lise DETREY, Claude-Anne JAQUIER, Pascal GAFNER, François GILLET, Christian GIROUD, Thomas JENNI, Jean-Louis KLAUS et Walter MÜLLER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Thomas JENNI ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

C'est en mon nom que je m'adresse à vous !

J'étais membre de cette commission et j'applaudis des deux mains le remplacement des anciennes sources lumineuses par des éclairages à LED modernes et économes en énergie. Si ces LED ont l'avantage de pouvoir trouver leur place dans toute sorte de mobiliers urbains, le choix de ce mobilier va impacter fortement et durablement le paysage du Centre historique.

Certes, le réglage des LED, le choix de la température de couleur, de l'orientation de l'éclairage ne sont pas chose aisée, et nous avons pu le vérifier lors de la démonstration que le SEY nous a faite à la demande expresse de la commission. Mais j'ai confiance dans les compétences techniques du SEY qui saura trouver la solution d'éclairage la plus adaptée au confort des habitants et promeneurs.

Certes avec un bémol toutefois, il concerne le risque sanitaire engendré par un faisceau LED éblouissant de lumière bleue focalisé vers le bas, en direction des promeneurs, comme on n'a pu le voir lors de la démonstration, et pouvant constituer un risque possible de lésion de nos fragiles rétines. Certaines catégories de LED de couleur bleue constituent un risque potentiel pour la santé et les yeux des enfants et des personnes âgées, et pour celles dépourvues ou ayant un cristallin artificiel.

Si le bon choix des LED nécessite avant tout des compétences techniques, la création d'une ambiance lumineuse de qualité et le choix du mobilier urbain servant de support aux LED nécessitent des compétences artistiques et en particulier d'architecte-éclairagiste, de concepteur lumière, la présence d'un « lighting designer », ayant des talents artistiques reconnus. En général, cette étape passe par l'intermédiaire d'un « Plan lumière » où on définit la stratégie d'éclairage, puis la mise en œuvre de cette stratégie. Dans ce préavis, ces étapes ont été escamotées à mon avis, et avec les conséquences que l'on sait, à savoir un choix malheureux pour le mobilier servant de support aux LED et une ambiance lumineuse peut-être compromise.

Vous l'aurez compris, je ne partage pas du tout l'enthousiasme du Président de la commission et de certains membres pour le mobilier urbain qu'on nous propose en remplacement des candélabres traditionnels équipés de ces lanternes si attachantes qui ont charmé les Yverdonnois pendant des décennies, que certains ont affublé du terme de faux vieux pour mieux vendre du vrai moche !

Si l'éclairage urbain a pour fonction la sécurité des biens, des personnes et de leurs déplacements, elle a aussi pour mission de mettre en valeur les bâtiments historiques et le paysage urbain en créant une ambiance chaleureuse, accueillante, esthétique, séduisante pour les habitants et touristes qui visitent notre Centre historique, de nuit comme de jour.

Jusqu'au début du XX^e siècle, l'architecture urbaine a donné à voir du détail : encadrements de fenêtres, tuiles texturées, des portes d'entrée ouvragées, des ferronneries, des soubassements, des escaliers à encorbellements ajourés et d'autres décorations tout aussi compliquées que jugées maintenant coûteuses dans les temps qui courent.

Ce travail du décor s'est décliné sur l'espace public, de mobilier (bancs, poubelles, grilles d'arbre, grilles forgées et façades ouvragées des bâtiments publics), ceci jusqu'aux candélabres. À mes yeux, cette diversité avait et a encore un double intérêt : elle participe au caractère du lieu, renforce son identité, mais elle retient aussi l'attention du passant et brise la monotonie de sa promenade. En un mot, cette richesse contribue amplement à l'attractivité de la Ville. Elle est un atout qui renforce la séduction des touristes qui visitent notre Centre historique.

La tendance minimaliste préconisée par certains groupes économes de moyens et d'imagination a effacé ces aspérités. Dans cette mouvance ringarde et sous la pression économique du « cheap is best », le mobilier urbain s'est uniformisé, jusque dans sa teinte monochrome la plus répandue : le fameux « gris souris » qu'on nous propose, et ceci quel que soit son lieu géographique d'implantation, sans tenir compte du contexte local. Partout, le support reste le même, cylindrique ou conique, sans identité ou maintenant, ô triste révolution, sous la forme d'une stèle grise terne dépourvue de personnalité, juste moche !

Comme le propose certains concepteurs d'ambiances lumineuses particulièrement éclairés, aujourd'hui le support de candélabre ne doit plus être considéré comme un banal mobilier ou comme un équipement qui doit se rendre invisible, mais comme un élément de projet contribuant à renforcer l'atmosphère d'un lieu, son architecture doit trouver sa place dans un environnement urbain spécifique qu'il doit embellir. Le candélabre doit dorénavant jouer un rôle diurne et nocturne, créer des ambiances lumineuses et interagir avec son environnement. N'oublions pas que le mobilier urbain contribue le plus, le jour à la beauté du site, et que la nuit, il s'estompe au profit d'un faisceau de lumière chaleureux et adroitement focalisé sachant mettre à l'aise promeneurs et habitants.

Chers collègues, préférez-vous un mobilier urbain ouvragé qui respecte la tradition, comme celui

des lanternes traditionnelles qui nous ont accompagnés au cours des siècles passés tout en suivant l'évolution technologique, ou alors préférez-vous plutôt un mobilier plus moderne mais adapté au contexte historique du Centre d'Yverdon, mobilier proposé par un concepteur d'ambiance expérimenté, un mobilier qui est en phase avec son environnement ? Ou alors votre choix se porte-t-il vers des monolithes disgracieux, sans finesse, qui rappellent trop les stèles funéraires ou une utopie de cercueils dressés ? Après tout, l'enthousiasme de certains pour ces choses ne durera qu'un temps, un temps bien plus court que les trente prochaines années nécessaires pour disposer enfin des moyens qui permettent de les remplacer.

Chers collègues, ces funèbres stèles qu'on nous propose sont plus adaptées à l'éclairage d'un quartier industriel en voie de réhabilitation qu'à la mise en valeur d'un Centre historique, elles n'ont définitivement pas leur place dans le Centre d'Yverdon dont elles vont compromettre l'ambiance et l'esthétique.

Je souhaite que ce projet déséquilibré qui fait la part trop belle aux aspects techniques soit revu afin qu'il puisse mieux s'inscrire dans le champ de l'esthétique et du respect des valeurs de l'écologie urbaine.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci, M. le Conseiller. Je compte sur vous pour que vous envoyiez votre texte en format Word à nos secrétaires.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Écrit, ça ne vous suffit pas ?

Mme la Présidente Catherine CARP :

Non ! Merci.

La parole est toujours ouverte sur l'article 1 de ce préavis.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

J'imaginai que, au-delà de l'intervention de M. GIROUD qui, je l'ai bien compris, n'a pas été convaincu malgré son vote positif en commission, je m'attendais à un débat un peu plus fourni, je ne sais pas si c'est bon signe ou mauvais signe, je peux considérer que c'est bon signe. Et plutôt que de vous faire la longue intervention que j'avais prévue, je vais la faire beaucoup plus courte.

Juste pour vous rappeler, pour rappeler peut-être à M. GIROUD dans la foulée, que le groupe de travail que nous avons mis sur pied l'année passée pour gérer l'établissement, la mise sur pied de ce concept d'éclairage public qui était la mise sur pied d'un véritable concept, pas juste l'idée de choisir ou pas tel ou tel candélabre parce qu'on le trouve beau ou pas beau. C'était un concept fait à l'aide de différents services de l'administration et également d'une entreprise spécialisée dans l'éclairage public qui nous a accompagnés dans la mise sur pied de ce concept.

Donc, ce groupe a été guidé par différents objectifs qui étaient des objectifs a priori mais qu'on a aussi découverts et rajoutés à la réflexion au fil du travail. Ces objectifs étaient, vous l'avez compris en lisant le préavis, principalement bien sûr d'homogénéiser l'éclairage public au niveau de l'entier du centre-ville. Éclairage public qui est aujourd'hui, même si M. GIROUD le trouve très beau, extrêmement disparate, il faut bien l'admettre, selon de quelle rue on parle.

Pour pouvoir homogénéiser l'éclairage public, il faut qu'on trouve un modèle de lampadaire qui puisse se poser à l'identique dans toutes les rues, quelle que soit l'atmosphère, quelle que soit la largeur de la rue, quelles que soient les contraintes de la rue, et également sur la place

Pestalozzi.

Nous voulions, c'était un objectif, poser 100% de LED, ce qu'on peut bien sûr faire avec n'importe quel lampadaire, mais nous voulions aussi lutter au mieux contre la pollution lumineuse au centre-ville parce que, c'est assez paradoxal, l'éclairage actuel au centre-ville fait râler certains qui considèrent qu'il n'est pas assez lumineux à certains endroits, mais dans d'autres endroits, fait râler des riverains qui le considèrent comme trop lumineux, en fait qui projette de la lumière à l'intérieur de leurs appartements, puisqu'il projette sa lumière dans toutes les directions. Nous avons donc voulu choisir un objet qui puisse nous permettre d'éclairer avant tout le sol de manière à minimiser l'éblouissement des riverains et donc qui n'éclaire plus, qui n'éclairera plus dorénavant, si le Conseil vote ce préavis, les façades.

Et puis, nous voulions aussi pouvoir avoir un modèle qui puisse être utilisé de manière dynamique. La mise en place d'un système dynamique aurait de toute façon nécessité le changement de ces candélabres. Un système dynamique ou pas, d'ailleurs avec l'avantage que si nous voulons un système dynamique, ces lampadaires peuvent le faire, si nous n'en voulons pas, nous pouvons aussi choisir de ne pas le faire. On verra à l'usage quelle est la meilleure solution.

Et puis, nous voulions trouver un modèle qui nous permette de procéder à un éclairage double sur la place Pestalozzi, puisque le lampadaire doit non seulement éclairer sur une face la place, mais aussi sur une autre face les façades de l'Hôtel de Ville et du Temple, puisque les monuments historiques ont été très clairs, ils ne veulent pas au centre-ville, ils ne veulent pas sur la place Pestalozzi d'un éclairage accroché aux façades comme nous l'avons fait à l'Ancienne Poste.

Voilà, et puis finalement, nous voulions, M. GIROUD l'a rappelé, profiter d'un mobilier urbain qui puisse avoir d'autres usages que de faire simplement de la lumière, un modèle qui soit facilement « équipable » en fibre optique par exemple pour pouvoir servir de point d'accès pour un équipement multimédia, mais si besoin est, on pourrait même imaginer de l'équiper de bornes wifi, on verra si c'est utile ou pas, si c'est une bonne idée ou pas, mais surtout facilement « équipable » de prises pour l'alimentation événementielle.

Alors voilà, on prend tous ces objectifs qui, il me semble et j'espère que vous partagez mon avis, sont tous utiles, cohérents et nécessaires, on secoue tout ça et on tombe sur le modèle que nous vous proposons, parce que ce modèle, on ne l'a pas choisi parce qu'on le trouvait particulièrement spectaculaire, on l'a choisi parce qu'il répondait au mieux à tous ces objectifs-là. Si on en choisit un autre, et par exemple un charmant modèle d'éclairage ancien, comme le voudrait M. GIROUD, certaines choses, on pourrait le faire, mais bien d'autres objectifs, on devrait les laisser tomber, et nous ne sommes pas prêts à laisser tomber ces objectifs-là.

Alors le groupe de travail qui s'est penché sur le concept va se réunir à nouveau pour améliorer les aspects esthétiques, le visuel final de l'objet, mais surtout la façon de l'intégrer dans le site doit encore être finalisée, doit encore être affinée, mais je dois être claire avec vous à ce sujet, le modèle que nous avons choisi c'est celui sur lequel vous votez ce soir. Nous tâcherons d'améliorer ce modèle, mais nous n'en choisirons pas un autre. Si vous ne pouvez pas vivre avec ça, je pense qu'il vaut mieux que vous refusiez ce préavis.

Moi, ce qu'il me semble plus que l'aspect esthétique finalement de l'objet, même si nous ferons, et je m'engage à ce sujet auprès de vous, tout ce que nous pouvons pour aller le plus loin possible dans l'intégration de l'objet dans le site, ce qu'il me semble plus utile et plus intéressant c'est de savoir quelle sera l'atmosphère lumineuse que ces objets-là, que ces lampadaires-là vont créer au centre-ville. Et ça, le SEY s'y est engagé auprès de la commission. Ça, nous allons procéder à des tests de manière à avoir le meilleur éclairage, le moins éblouissant, le plus adéquat, et nous ne poserons pas les lampadaires définitifs tant que nous ne sommes pas satisfaits. On s'y est engagé auprès de la commission, je m'y engage à nouveau auprès de vous ce soir.

Donc voilà, finalement vous avez certainement trouvé ça trop long quand même, mais il me semble avoir dit là le principal, je vous incite donc à accepter ce préavis, disons à ne pas être trop frileux, à croire dans ce changement qui nous amènera un modèle beaucoup plus adapté à ce nous aurions besoin d'en faire aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :

Moi, je faisais partie de la commission et je suis étonnée que M. GIROUD ne fasse pas un rapport de minorité parce que je ne me retrouve absolument pas dans les discussions que nous avons eues en commission. Et là, j'ai l'impression qu'il y a une phrase pour les conclusions et puis cinq minutes pour qu'une personne, au fond, dise que le projet n'est pas correct.

Et moi, je ne me retrouve pas là-dedans et je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas eu un rapport de minorité.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole est toujours ouverte, elle ne semble plus demandée.

La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité avec quelques avis contraires et quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une très grande majorité avec quelques avis contraires et quelques abstentions.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité avec quelques avis contraires et quelques abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Vote

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Le PR16.02PR est accepté à une évidente majorité avec quelques avis contraires et quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à faire procéder à la restructuration de l'éclairage public et des alimentations électriques événementielles du Centre historique.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Frs 715'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n° 4044 – Restructuration de l'éclairage public du Centre, et amortie en 10 ans au plus.

7. **PRÉAVIS**
N° PR16.04PR

Composition de la commission

CONCERNANT LA MODIFICATION DU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION, ZONE D'INSTALLATIONS (PARA-) PUBLIQUES.

RAPPORTRICE : MME PIERRETTE ROULET-GRIN

Mme et MM. les Conseillers Pierrette ROULET-GRIN, Eric BAUDIN, Pierre CHERBUIN, Daniel COCHAND, Thierry GABERELL, Pierre HUNKELER et Yann MAMIN.

M. Pascal BLUM était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, en préalable à la lecture des conclusions du rapport, Mme Pierrette ROULET-GRIN, émet deux remarques :

En passant en revue les objets concernés, la commission a constaté que sur les 33 sites qui sont compris dans la démarche obligatoire ordonnée par le Service du Développement Territorial, il n'y en a que deux qui changent la vocation du site ; c'est-à-dire qu'il s'agit premièrement du collège des Rives - qui va prendre la place de l'Ancien Arsenal à la rue du même nom, et deuxièmement le site de la rue de Graveline (page 28 de l'annexe), qui était jusqu'ici affecté en zone d'activité secondaire ou tertiaire, qui devrait accueillir une école - qui était préalablement prévue sur le site des Parties, le long de l'avenue Kiener. Une école qui est appelée - celle de la rue de Graveline donc - à desservir notamment le futur quartier des Roseyres.

En définitive, la commission a pris conscience que ces modifications en nombre du Plan Général d'Affectation servent manifestement l'intérêt général de notre Ville et de sa population et que les accepter évitera des freins intempestifs au moment où des ouvrages devront être réalisés, notamment dans les nouveaux quartiers.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est pas demandée.

L'article unique est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article unique

Vote

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Comme la Présidente de la commission l'a parfaitement mentionné dans son rapport, notre commission qui a siégé ne pouvait guère changer les propositions qui ont été faites, mais ceci étant contrebalancé par la promesse que lors de l'examen de l'ensemble du PGA et du Plan directeur, nous pourrions revenir sur certains aspects.

Alors mon souci c'est que je n'aimerais pas que la prochaine commission qui se penchera sur le projet du PGA se trouve face à la même difficulté que la commission en question, c'est-à-dire qu'on lui dise que tout ayant été négocié avec le Canton, il n'est plus guère possible de changer quoi que ce soit.

Donc je demande à la Municipalité de veiller à ce que dans le développement de la révision du PGA, qui comprendra évidemment une révision également de ces zones d'intérêt public, les futures commissions, voire ce Conseil, aient l'occasion de se prononcer suffisamment tôt pour ne

pas se trouver devant une sorte d'ukase. Merci d'y réfléchir pour la suite des opérations.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte.

La parole ne semble plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR16.04PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article d'approuver la modification du plan général d'affectation, zone d'installations
unique : (para-) publiques.

**8. PRÉAVIS
N° PR16.05PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 984 ET LA CRÉATION DE PLACES DE STATIONNEMENT SUR LES PARCELLES N°S 984 ET 985 ET L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FRs 596'000.-.

RAPPORTEUR : M. JEAN-DAVID CHAPUIS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Nous avons là un nouveau préavis qui mêle deux sujets différents, l'achat d'une parcelle pour anticiper les besoins en logement de la Ville et l'aménagement de 32 nouvelles places de parc.

En gros, le discours est intéressant : on achète la parcelle, on aménage des places de parc dans l'attente d'une valorisation immobilière et on encaisse les taxes des horodateurs : magnifique ! Mais c'est la temporalité du projet qui m'interpelle. La parcelle sera construite un jour.

Quand donc ? En tout cas pas à moyen terme, car, selon le préavis, il faut attendre la requalification de la rue du Midi et l'élaboration du plan de circulation. Ledit préavis nous informe aussi que la Fondation yverdonnoise pour le logement s'y est intéressée pour y réaliser des logements mixtes. Quand on pense aux difficultés que nous avons eues à la doter et à lui permettre de poursuivre ses objectifs, mais aussi aux projets de la Municipalité en matière d'urbanisme, on peut bien s'imaginer que le long terme auquel on peut s'attendre pour voir un projet se réaliser à cet endroit n'aura pas usurpé son qualificatif de long ! Ce d'autant plus qu'à ma connaissance, aucune ligne du plan des investissements ne concerne ces parcelles à part

ledit préavis.

En l'occurrence, le but de mon intervention n'est pas de m'opposer contre ces quelques places de parc, enfin ces quelques places de parc, c'est un peu plus ! Mais il faut être clair : on profite d'une soi-disant opportunité immobilière pour aménager durablement des places de parc. Qu'on se rappelle seulement les luttes acharnées pour seulement déplacer huit places de parc d'une centaine de mètres du Valentin au parking de la police ! On peut donc facilement s'imaginer les combats épiques qui seront nécessaires, lorsque le fameux long terme aura expiré, pour relancer un projet de construction.

Si je reprends l'état d'avancement des priorités municipales de février, on parle déjà du quartier Gare-Lac, pour lequel le Conseil aurait d'ailleurs dû traiter un préavis en février déjà. Mais on parle surtout et très souvent des quartiers des Roseyres et des Parties, un peu moins du Coteau Est, il me semble. Tous ces projets sont loin d'être à bout touchant et les premières pierres ne seront pas posées avant plusieurs années.

Pourtant, le besoin de logements est immédiat, urgent même. La loi sur l'aménagement du territoire est claire : nous devons densifier. Pas densifier au détriment de la qualité de vie, mais densifier pour limiter la disparition d'un de nos biens les plus précieux, des terres agricoles de première qualité. Constructibles, les parcelles du parc du Midi sont l'exemple même où une politique de densification non dommageable pour la qualité de vie serait possible, cela à moyen terme et au centre-ville.

Ce préavis est bien ficelé ; il est évident que la construction de logements sur ces parcelles ne résoudra pas le problème de logement à Yverdon. Mais il est malheureusement révélateur d'une politique où l'on favorise en priorité des projets qui empièteront sur les terres agricoles, où l'on profite de la moindre occasion pour créer des places de parc, cela au détriment d'une politique du logement cohérente et maîtrisée, avec des surfaces propriétés de la Ville et idéales pour construire à moyen terme des logements à loyers modérés et une mixité sociale gage de qualité de vie.

Afin que ce projet et les intentions de la Municipalité pour cette parcelle ne disparaissent pas dans un court, moyen ou long terme, je souhaite ainsi déposer un léger amendement à l'article 1 de ce projet qui serait modifié comme suit :

*Proposition amendement
article 1*

« La Municipalité est autorisée à acquérir la parcelle n° 984 d'une surface de 302 m² et à entreprendre les travaux d'aménagement des nouvelles places de stationnement **provisoires** sur les parcelles n^{os} 984 et 985 ; »

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes donc en présence d'un amendement à l'article 1.

*Discussion sur
amendement article 1*

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je crois que cet amendement est parfaitement à propos. D'ailleurs le préavis rappelle le caractère stratégique du lieu. La volonté de la Municipalité, je pense que cet objectif est partagé par tout le monde de valoriser ce site autrement que par des places stationnement, ce qui n'empêchera pas par la suite de récupérer ces places de stationnement en nombre dans un parking souterrain par exemple. Le lieu va être bordé par une route qui va prochainement être requalifiée, la rue du Midi. Il est vraiment idéalement situé. Nous cherchions récemment de nouveaux projets pour la Fondation yverdonnoise pour le logement. Je crois que ce site est parfaitement approprié, et d'ailleurs le développement du préavis le rappelle et la Municipalité partage cet objectif, j'en suis convaincu.

Donc finalement avec cet amendement qui consiste à ajouter un adjectif à cet article 1 pour

ancrer le caractère provisoire et temporaire de ce parking est parfaitement à propos et nous permettra d'affirmer de façon plus précise et plus forte cette intention et cette volonté qui est partagée par tout le monde.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

S'il est vrai qu'il est indéniable que nous devons acquérir cette parcelle, tant en terme stratégique pour notamment rejoindre les deux parcelles ensemble, enlever cette problématique du droit de servitude, s'il est vrai que l'emplacement de ce terrain est plus qu'intéressant puisque nous sommes au centre-ville et que les terrains constructibles au centre-ville sont relativement rares, nous ne pouvons effectivement que soutenir l'acquisition de cette parcelle, l'encourager pour qu'effectivement elle puisse revenir dans une stratégie dite de mainmise en fait sur les bien-fonds de notre Ville.

Cela étant, il est vrai, il a été soulevé que les terrains à bâtir sont rares, vont l'être encore plus au fur et à mesure des années, donc il est vrai qu'il serait dommage qu'à long terme que cette parcelle reste affectée uniquement à du parking.

Maintenant, on peut comprendre les besoins en la matière actuels et effectivement nous avons une réfection, la rue du Midi, qui s'annonce. Il y a certains besoins en terme de parking, tant pour les employés de la Commune que d'autres personnes, et effectivement si dans cette attente d'une affectation autre, ce terrain peut être mis pour du parking et « rapporter » quelques deniers à l'État, pourquoi pas, c'est même plus qu'opportun et nous pouvons aussi soutenir cette manière de procéder.

Cela étant, nous émettons un vœu qui rejoint finalement l'amendement qui est déposé par Solidarité & Ecologie, c'est de dire qu'effectivement à long terme nous devons valoriser cette parcelle, et qu'il appartient à la Ville de saisir l'opportunité de ce moment et de ne pas pérenniser en fait un statut quo qui certes utile aujourd'hui, mais devra pouvoir évoluer. Aussi c'est un vœu que nous émettons que nous utilisions le mieux possible cette parcelle à court terme et moyen terme s'il le faut en parking, mais à long terme que l'on y affecte du logement parce qu'effectivement nous en manquons cruellement.

En vous remerciant.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je ne sais pas si le fait de rajouter le terme « provisoire » à l'article 1 permet de préciser particulièrement l'avenir ou les intentions de la Municipalité. Si vous reprenez le plan de situation qui est annexé au préavis, vous constaterez que nous parlons de la parcelle 984 qui est une toute petite parcelle dans le secteur du parking comparée aux parcelles 923 ou 985.

Si on suspecte la Municipalité de ne pas vouloir construire sur la parcelle 984, évidemment que ça n'aurait aucun sens si on ne mettait pas les mêmes injonctions sur les parcelles autres qui existent puisqu'on ne va construire sur cette toute petite parcelle de l'habitation, c'est bien sur l'ensemble du périmètre, et de mettre cette injonction sur la 984, ça n'a pas beaucoup de sens par rapport à l'ensemble du périmètre.

La Municipalité a dit que nous avons de la chance d'avoir ces parcelles-là dans ce secteur parce qu'actuellement elles fournissent des places de parc pour l'ensemble de la population, et puis parce que par la suite, nous avons pour objectif de construire des habitations dans ce secteur qui est éminemment centre-ville.

Alors le fait d'acquérir cette parcelle complète un patrimoine communal qui dans un premier temps nous permet de passer outre une servitude qui nous pénalise sur la 985, et surtout, pendant les travaux de la rue du Midi, nous permettra de fournir quelques places de parc.

Maintenant l'espace-temps pour la construction des bâtiments, je ne le connais pas, la

Municipalité gèrera ce projet en fonction des priorités et des disponibilités financières que ça soit celles de la Ville ou que ça soit celles de la Fondation yverdonnoise pour le logement. La Fondation yverdonnoise pour le logement, dont ce Conseil a gratifié une augmentation de capital de quatre millions, va mettre quelques années déjà à faire les deux projets qui sont en cours. On peut imaginer que la prochaine législature va servir à faire ces deux constructions, à les gèrer, à les digèrer et à les mettre sur le marché.

Ça veut dire qu'on peut bien mettre disons un terme « provisoire » sur la 984, mais j'entends si on ne lie pas ça au reste, ça n'aura pas beaucoup de sens, et puis dans le fond, il nous appartiendra à nous de gèrer ce patrimoine. Donc je ne crois pas qu'il y ait lieu de suspecter la Municipalité de ne pas vouloir faire ce qui est marqué dans le préavis. Et il me semble particulièrement superflu de rajouter ce terme de « provisoire » à l'article n° 1.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte. Elle ne semble plus demandée.

Nous sommes donc en présence d'une proposition d'amendement de l'article 1 que je vous lis :

Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à acquérir la parcelle n° 984 d'une surface de 302 m² et à entreprendre les travaux d'aménagement des nouvelles places de stationnement **provisoires** sur les parcelles n^{os} 984 et 985 ;

J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement de l'article 1.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote sur article 1 amendé

L'article 1 amendé est accepté par 43 pour, 38 avis contraires et 5 abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Vassilis VENIZLEOS :

Alors ce vote bien sûr est quelque part symbolique mais il vient confirmer la volonté du Conseil communal et appuyer la Municipalité dans sa volonté de développer ce secteur. Seulement un adjectif ne sera pas suffisant pour développer ce quartier raison pour laquelle j'annonce le dépôt d'une intervention pour le mois prochain qui permettra à ce quartier de se développer et d'être prioritaire dans les développements de la Municipalité.

Je l'annonce par avance et bien entendu je le ferai circuler dans les différents groupes avant de le déposer et de le développer le mois prochain.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole est toujours ouverte mais ne semble pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote	Le PR16.05PR tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.
	La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p>Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à acquérir la parcelle n° 984 d'une surface de 302 m² et à entreprendre les travaux d'aménagement des nouvelles places de stationnement provisoires sur les parcelles n^{os} 984 et 985 ;</p> <p>Article 2 : Un crédit d'investissement de Frs 596'000.- lui est accordé à cet effet ;</p> <p>Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1337 « Acquisition parcelle 984 » et amortie en 20 ans au plus.</p> <hr style="width: 20%; margin: 20px auto;"/>
9. PRÉAVIS N° PR16.06PR	<p>CONCERNANT UN DÉPASSEMENT DE CRÉDIT DE FRs 285'000.- CONCERNANT LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN CHAUFFAGE À DISTANCE « LOTUS ». RAPPORTRICE : M. MARCELINE MILLIOUD</p>
<i>Composition de la commission</i>	Mmes et MM. les Conseillers Marceline MILLIOUD, Emilienne WAGNIÈRE, Nicolas BURNAND, Olivier DI PRINZIO, Bexhet HALIMI, Daniel HOFMANN, Olivier MAIBACH et Bart WIND.
	Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Marceline MILLIOUD souligne que dans cette demande il n'y aura aucune perte pour la Commune due au surcoût, les contrats prévoient que l'entier de l'investissement est récupéré via le prix de la chaleur sur vingt ans, puis donne ensuite lecture des conclusions du rapport.
	<u>Mme la Présidente Catherine CARP :</u>
<i>Discussion sur article 1</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR16.06PR est accepté à l'unanimité.

Décision du Conseil

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 :** La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux complémentaires nécessités par l'installation d'un chauffage à distance « Lotus » ;
- Article 2 :** Une rallonge de Frs 285'000.- sur le crédit d'investissement initial de Frs 1'000'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4031 « Lotus-Chauffage à distance » et amortie en 20 ans au plus.

10. PRÉAVIS
N° PR16.07PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FRs 6'100'000.- POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 2352 ET DES BÂTIMENTS SIS SUR CETTE DERNIÈRE, AVENUE DES SPORTS 5.
RAPPORTEUR : M. JEAN-DAVID CHAPUIS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

En mars 2014, le propriétaire actuel de la zone Sports 5 déposait une mise à l'enquête pour la création d'un nouveau projet permettant entre autre l'amélioration de la vie culturelle, la création d'un centre de sport avec des chambres pouvant accueillir les sportifs et la création de locaux et bureaux commerciaux. Un projet qui avait alors bien été accueilli par la Municipalité.

Un projet privé qui évitait finalement à la Commune d'investir massivement dans le rachat et la réaffectation de ces locaux. Si le Conseil communal accepte ce soir d'investir 6.1 millions pour l'acquisition de cette parcelle et de ces bâtiments, qu'advient-il alors du site qui est aujourd'hui en piteux état.

Afin de pouvoir se prononcer sur cet objet, j'aurai deux questions à la Municipalité :

1. L'acquisition de cette parcelle en ferait un site stratégique pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, cependant les coûts pour réhabiliter cette zone risquent de se monter à plusieurs millions de francs en plus du rachat. Au vu de la situation financière actuelle et future de la Commune, quelles sont les intentions (projets et délais) et les possibilités financières de la Municipalité pour le développement de cette zone ? Est-ce qu'un partenariat public-privé sera envisagé ?
2. De nombreux services communaux sont intéressés à reprendre des locaux pour leurs usages, ce qui financièrement diminuera l'apport des locations, comment la Municipalité compte-t-elle opérer pour garder un site rentable et qui peut répondre à la demande croissante en espace des services publics ? La rentabilité de la parcelle devrait théoriquement rapporter annuellement Fr. 435'000.- à la Commune pour autant que les

locaux vacants soient occupés et que les loyers soient payés. Aujourd'hui c'est environ Fr. 293'000.- d'encaissement annuel dont Fr. 14'000.- de la Commune.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais commencer par la fin de la question de M. GAFNER.

Effectivement actuellement il y a Fr. 293'000.- de revenus locatifs sur un potentiel possible de Fr. 435'000.- mais si nous capitalisons les Fr. 293'000.- par rapport aux 6.1 millions, ça fait une rentabilité de 4.8 !

4.8, Mesdames et Messieurs, c'est largement dix fois voire vingt fois plus que les taux de rentabilité qui existent ailleurs, voire pire. Donc cette rentabilité, même si elle s'arrêtait là, ce qui ne sera pas le cas évidemment puisque le but c'est d'utiliser les locaux, et bien ne serait en tout cas pas catastrophique.

Maintenant la Municipalité, vous l'avez vu, s'est renseignée auprès des services pour voir quel intérêt il pourrait y avoir, le but étant d'avoir pour l'instant une diversité entre répondre aux besoins de la Commune et d'avoir un équilibre aussi pour fournir aussi aux différentes sociétés ou différentes activités des locaux qui manquent cruellement sur la Ville d'Yverdon.

Donc pour l'instant, il y a un potentiel énorme tant sur la rentabilité que sur l'occupation, sur la disponibilité puisqu'encore, comme vous l'avez dit, il y a donc des disponibilités, donc ça veut dire qu'on peut répondre à des besoins, et actuellement nous ne répondons à plus aucun besoin, que ça soit pour les services de la Ville ou pour les différentes sociétés. Ça va même se complexifier puisqu'en fait on devra vider les locaux des Anciens Arsenaux pour pouvoir construire le collège Gare-Lac, et il faudra bien mettre aussi ces différents matériaux qui se sont installés qui soient pour le SDIS ou qui soient pour les autres services, il faudra bien trouver des solutions.

Donc c'est une réelle opportunité, Mesdames et Messieurs, qui nous est offerte ici. Certes dans l'immédiat tel que je souhaiterais le dire et puis pour le futur une zone de développement. Alors, on en a parlé, vous en avez parlé, on en a tous parlé en période électorale de savoir qu'il y aurait un potentiel de développement pour la culture, vous l'avez dit M. le Conseiller, il y en a aussi pour le sport. Evidemment que l'architecte propriétaire actuel a stoppé ces travaux puisqu'il y avait une discussion avec la Ville, donc n'a pas réalisé ces éléments d'hébergement pour sportifs, mais ça reste toujours à l'esprit de la Municipalité, ça a même fait partie à un moment donné d'un programme de législature que de trouver des locaux d'hébergement pour les sportifs voire les écoles, autre que disons des tarifs hôteliers qui sont des fois inabordables pour certains clubs ou associations.

Il y a donc un potentiel énorme de ce côté-là, vous citez aussi de savoir s'il peut y avoir un partenariat public-privé. Pourquoi pas, encore faut-il qu'il soit intelligent, qu'il soit intéressant pour la Commune. Il y a évidemment de multiples possibilités. Ce qui est sûr, c'est que la Ville a besoin de locaux, la Ville a besoin de ces locaux, la Ville a une opportunité qui se présente ici, et je crois qu'on ne peut pas répondre à tous les paradigmes qu'on pourrait mettre sur la table maintenant. Mais la Municipalité s'engage, et avec vous Mesdames et Messieurs, de développer ce secteur qu'il soit encore une fois culturel, sportif, associatif ou autres.

Voilà, je crois qu'on ne va pas faire le projet ensemble de ce qu'on va pouvoir faire là-bas, il y a simplement une volonté de la Municipalité de le développer avec tous les partenaires potentiels, qu'ils soient des partenariats publics-privés ou associatifs, ou ceux qui y sont déjà et qui auraient envie de développer une activité qui est d'ailleurs fort intéressante dans le secteur.

Je m'arrête là pour l'instant.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors notre groupe soutiendra aussi ce préavis avec enthousiasme. On dit que généralement que le train ne passe qu'une fois, là, il passe une deuxième fois, il ne faut donc pas le rater cette fois-ci, même si le prix est plus élevé qu'il y a quelques années et que finalement l'acquéreur précédant et le vendeur actuel se fait une belle marge au passage, ce qui est de bonne guerre, je crois que le prix d'achat reste malgré tout intéressant compte tenu du caractère stratégique de ce lieu.

On a évoqué les affectations futures possibles. Je comprends qu'il y ait des besoins urgents pour différents services qui viennent d'être évoqués par le Syndic, il est important d'y répondre. Je comprends aussi qu'on ne puisse pas mener des projets de développement partout dans la Ville en même temps. Nous avons Gare-Lac, nous avons peut-être bientôt un autre projet à la rue du Midi, à voir. Toutefois, il me semble important, et la commission l'a rappelé, ça fait partie des conclusions de la commission d'ailleurs, il est important qu'on ait un projet ambitieux sur ce lieu, il est important que la Municipalité prenne le temps de développer quelque chose qui ait du coffre et qu'on évite finalement d'avoir un projet avec un patchwork de différentes activités qui n'aient pas vraiment de cohérence et de sens ensemble.

Donc notre groupe soutiendra massivement ce projet. Il fait vraiment du sens. Il est important d'acquiescer des secteurs pour développer des projets intéressants et nous attendons de la Municipalité qu'elle nous propose un projet qui ait du coffre, un projet ambitieux ces prochains temps. Mais encore une fois, prenez le temps de bien réfléchir à un projet ambitieux pour ce secteur !

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Il est vrai que cette opportunité est à saisir et à ne pas manquer, et nous soutenons aussi ce préavis dans le sens que nous devons effectuer cet investissement. C'est une occasion effectivement à ne pas manquer.

Cela étant, deux choses, en premier un vœu qui rejoint un peu ce qui a été posé par la commission : 6.1 millions pour faire du stockage, ça paraît peut-être un peu mal employé, donc effectivement l'ambition de développer quelque chose d'autre, un pôle sportif, culturel, mais aussi artisanal sur cette parcelle qui est, comme cela a déjà été dit stratégique, intéressant, et qui se prête à ce genre d'affectation, aussi nous ne pouvons que soutenir le vœu de la commission fait quant à l'affectation en fait de cette parcelle.

Cela étant, nous parlons quand même effectivement de 6.1 millions, et c'est mentionné tant dans le préavis que dans le rapport que cet argent n'est pas prévu au plan des investissements et que d'autres investissements devront être « relégués » à un second plan, et donc une question à cet égard : est-ce que certaines investigations, certaines mesures ont été prises dans ce sens ou effectivement c'est en cours de discussion parce qu'on sait bien que le plan des investissements est renégociable, enfin est rediscutable, et donc c'était juste pour savoir si quelque chose a déjà été décidé au niveau de la Municipalité quant à comment finalement financer ce nouvel investissement ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vous l'avez dit d'ailleurs, Mme la Conseillère, on n'a pas formellement identifié dans quel secteur il faudra que l'on fasse des économies pour pouvoir se payer cet investissement-là. Le plan des investissements n'est pas gravé dans le marbre, il a été fait à un moment donné, il doit être refait régulièrement, il doit être adapté, ne serait-ce que parce que les projets n'avancent pas forcément à la vitesse qu'on aurait souhaitée, et puis parce qu'il y a des conditions d'opportunité, et ça c'en est une, c'est-à-dire nous ne pouvons pas prévoir quand nous avons le plan des investissements qu'on aurait cette opportunité-là, et qu'on ne pouvait donc pas l'anticiper. Mais évidemment que nous l'avons dit dans le préavis, nous nous engageons à trouver des solutions pour que la Ville puisse avoir un équilibre financier, et le but c'est de ne pas creuser la dette hors

norme. Et donc il faudra bien qu'on trouve des solutions et que l'on priorise que ça soit à la rue du Midi, M. le Conseiller VENIZELOS, ou ailleurs, il faudra donc voir où on va investir et dans quel délai et c'est bien pour ça qu'il y a des plans des investissements.

Maintenant pour ce qui est de l'artisanal, c'est déjà le cas, le culturel est déjà en place, il y a des volontés de faire du cinéma aussi, des projets qui ont été bloqués là-bas aussi, le sport ça semble être le bon sens, et puis il y a donc une multitude de bonnes idées effectivement un potentiel formidable.

J'aimerais tordre un petit peu le cou, sans rentrer trop dans les détails, au fait que le propriétaire actuel se fait une bonne marge sur le dos de la Commune, bien que, quelque part dans un marché libre, il serait en droit de le faire, mais ça serait lui faire une fausse réputation dans ce cas-là puisque les éléments qui ont été mis en marge, c'est simplement un prix d'achat qui est plus haut que celui qui nous a été proposé, et ces informations, les différentes commissions les ont eues. Et on a reporté simplement les frais qui sont les droits de mutation, les honoraires de notaires, l'ECA, des décomptes acheteur-vendeur et quelques petits travaux d'entretien qui ont été faits, mais à part ça, il n'y a pas de marge particulière, ce sont des conditions qui sont faites à la Ville qui sont tout à fait intéressantes, et on ne peut que s'en féliciter.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR16.07PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir la parcelle n° 2352, y inclus les bâtiments sis dessus, avenue des Sports 5 ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Frs 6'100'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3304 « Avenue des Sports 5 » et amortie en 10 ans au plus.

11. **PRÉAVIS**
N° PR16.08PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FRs 2'235'000.- POUR LES TRAVAUX DE RENOUELEMENT ANNUEL DES RÉSEAUX D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ AINSI QU'UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FRs 800'000.- POUR LA RÉFECTION DES CHAUSSÉES EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DU SERVICE DES ÉNERGIES.

RAPPORTEUR : M. PASCAL GAFNER

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Mireille BANDERET, Joëlle BETTEX, Steves BUCHS, Olivier DI PRINZIO, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, Yann MAMIN et Walter MÜLLER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 5

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 5 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 6

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 6 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR16.08PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme de renouvellement des réseaux d'énergie ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Frs 2'235'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte N° 4'046 « Renouvellement des réseaux 2016 » et amortie de la manière suivante :

- fonds « renouvellement réseau eau » N° 928.1801 Frs 670'000.-
- fonds « renouvellement réseau gaz » N° 928.1801.1 Frs 447'000.-
- fonds « renouvellement réseau électrique » N° 928.1801.2 Frs 1'006'000.-
- Eclairage public amorti en 20 ans au plus Frs 112'000.-.

Article 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection des chaussées relative aux secteurs d'intervention du service des énergies ;

Article 5 : Un crédit d'investissement de Frs 800'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte N° 1'459 « réfection des Chaussées SEY-2016 » et amortie en 20 ans au plus.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

12.1

Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Emplacement vélo versus moto ou vice versa)

Je vais vous parler du stationnement vélo versus moto ou vice versa.

De nouveaux emplacements de stationnement vélos ont fleuri un peu partout en Ville ces derniers mois. Ces nouvelles places font suite à l'acceptation le 6 mars 2014, du préavis 13.44 par notre Conseil qui acceptait « un crédit d'investissement de Fr. 1'623'000.- pour les travaux d'installation et d'aménagement d'abris vélos sur l'ensemble du territoire yverdonnois ». Des subventions de la Confédération faisaient baisser le coût communal à Fr. 857'000.-, avec notamment les frais liés aux emplacements motos qui n'étaient pas compris dans les subventions.

Bien que différenciés par leur conception, les aménagements nouvellement réalisés pour les vélos – et signalés comme tels – sont régulièrement occupés par des deux-roues motorisés. Il est fort à parier que le phénomène va s'amplifier à l'arrivée des beaux jours.

La présence de motos sur les places vélos réduit leur capacité. En tolérant la mixité, il est difficile de revenir en arrière et de réserver les abris vélos aux seuls ayants droit, soit les cyclistes.



Là, il y a des scooters cachés parmi les vélos, on ne voit pas bien, mais il y en a, je vous confirme !

Les infrastructures spécifiquement conçues pour les vélos ont bénéficié de subventions fédérales et cantonales à hauteur de Fr. 766'000.-. La présence de motos/scooters pose un sérieux problème de respect des conditions de subventionnement et de décision de notre Conseil.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe des Verts pose les questions suivantes à la Municipalité concernant la mise en œuvre du PR13.44PR qui prévoyait la création de 140 emplacements vélos :

- À ce jour combien y a-t-il de places strictement vélos, strictement motos et mixtes, comme on a vu le premier panneau ?
- Ces emplacements, selon le projet AggloY et le préavis au Conseil communal, étaient destinés aux seuls vélos ? Y a-t-il eu des changements avec le projet initial sur ce point ?
- La Municipalité est-elle prête à faire respecter la restriction d'usage des places vélos uniquement aux vélos ?
- Si non, quelles en seraient les conséquences sur les subventions allouées ?
- Quelle est la politique de signalétique de la Commune ?
- Que prévoit la Commune pour améliorer l'information sur les emplacements et le nombre de places disponibles ?

Il y a encore deux autres questions, c'est toujours la même chose :

- Qu'advient-il de l'argent alloué à la ligne du budget « Marquage et signalétique » du préavis cité ?
- Et dans les endroits où les places manqueraient pour les motos, que prévoit la Municipalité d'autre que d'occuper les emplacements pour vélos ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci à Mme la Conseillère de m'avoir adressé les questions au préalable, vu qu'il y en avait passablement et qu'elles demandent quand même quelques explications.

Tout d'abord, je tiens à vous dire que le préavis 13.44 ne prévoyait pas la création de 140 emplacements, mais de 57 ! Je vous laisserai relire, c'est bien mentionné.

À ce jour - votre première question - combien y-a-t-il de places strictement vélos et motos et mixtes ?

Donc les places sur le domaine public ou propriété communale se dénombrent comme suit :

- Les mixtes, il y en a 742.
- Les places vélos : 2'342
- Et les places motos : 205.

Ensuite vous demandez : les emplacements, selon le projet AggloY et le préavis au Conseil communal, étaient destinés aux seuls vélos, y a-t-il eu des changements avec le projet initial sur ce point ?

Alors tous les équipements ont été mis en place comme le projet AggloY le prévoyait, la restriction de l'utilisation aux motos n'a jamais été mentionnée comme telle dans le préavis. En effet, si les équipements sont bien à destination première des vélos, il paraît difficile d'empêcher le stationnement des motos dont l'offre de stationnement n'est aujourd'hui pas suffisante. D'autant plus que l'occupation de la plupart des sites à vélos n'est pas à son maximum.

À votre question : la Municipalité est-elle prête à faire respecter la restriction d'usage des places

vélos uniquement aux vélos ?

Donc à l'heure actuelle, les emplacements pour vélos ne sont pas saturés par les motos. Seuls quelques emplacements, notamment à la rue de la Plaine – c'étaient vos photos – ou au Valentin, sont davantage utilisés par les motos s'expliquant par la forte densité dans ce secteur.

Et puis après vous demandiez si non, donc c'est à quoi je vais vous répondre : quelles en seraient les conséquences sur les subventions allouées ?

Cela n'aura pas d'incidence sur les subventions dans la mesure où tous les équipements ont été mis en place comme le projet AggloY le prévoyait. Il est à relever que seules les places mixtes sont concernées par les motos, autrement dit les emplacements équipés d'arceaux ou demeurant de simples cases pour deux roues. Ces équipements sont minoritaires dans le projet, tous les autres emplacements sont équipés de supports types Kappa sur lesquels les motos ne peuvent se parquer. L'utilisation des emplacements vélos par les motos est un phénomène courant, observé également dans d'autres villes.

Ensuite, quelle est la politique de signalétique de la Commune ?

La difficulté de ce projet réside dans le nombre de sites à équiper et de leur réinsertion dans l'espace aménagé existant. Autrement dit, chaque site a nécessité une conception sur mesure qui tienne compte des éléments de signalétique et de marquage déjà en place. Pour cette raison, une application stricte d'une politique de signalétique n'a pas été possible.

De manière générale, les règles suivantes ont été appliquées :

- Les sites bordant la chaussée ont été accompagnés de signalétique.
- Les sites situés dans des lieux protégés de la circulation n'ont pas été signalés pour ne pas multiplier les panneaux et dénaturer le lieu, par exemple le parc des Rives, les Prés-du-Lac, les établissements scolaires, etc. et les sites comprenant des cases motos comportent une signalétique mixte spécifique.

Ensuite, que prévoit la Municipalité pour améliorer l'information sur les emplacements et le nombre de places disponibles ?

Donc, on a déjà réalisé plusieurs actions de communication, à savoir :

- La tenue d'un stand sur la place Pestalozzi lors de la semaine de la mobilité en septembre 2015.
- La rédaction d'un article dans le journal Bonjour ! en novembre 2015.
- Et la tenue d'une conférence de presse sur les projets de mobilité pendant laquelle ce projet a été mentionné.
- Et pour rappel l'emplacement des sites de stationnement deux-roues et leur niveau d'équipement sont consultables sur le Géoportail de la Ville sur la rubrique « deux-roues ».

Ensuite votre question : qu'advient-il de l'argent alloué à la ligne de budget « Marquage et signalétique » du préavis cité ?

Le budget dépensé pour le marquage et la signalétique a été plus faible qu'estimé. Cela s'explique par une simplification du projet entre la phase préliminaire et la phase projet. Par exemple la phase préliminaire prévoyait de systématiquement réaliser un marquage de contour de chaque site. Ceci n'a pas été jugé nécessaire pour chaque site.

Et votre dernière question, je crois : dans les quelques endroits où la place manquerait pour les motos, que prévoit la Municipalité entre autres que d'occuper les emplacements pour vélos ?

Et bien lorsque les emplacements vélos seront complètement saturés par les motos, la Municipalité prendra les dispositions nécessaires en privilégiant des mesures d'aménagement afin de rééquilibrer le niveau d'offres entre les vélos et les motos. Mettre des contraventions aux motos qui se parqueraient sur des emplacements vélos aujourd'hui n'est pas une mesure

souhaitée, en effet, cela ne réglerait pas le problème à la source et pousserait les motos à se parquer à des endroits d'autant plus gênants, par exemple les trottoirs !

Voilà, j'espère avoir répondu à toutes vos questions.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Je vous remercie pour vos laborieuses réponses.

Donc si j'ai bien compris, vous n'avez pas l'intention, malgré le manque de places motos que vous avez cité vous-même, de faire des nouvelles places pour les motos et vous allez tolérer que les motos squattent les places vélos ?

Alors, vous avez répondu à ma dernière question que si les places motos manqueraient, et ça va arriver parce qu'il va bientôt faire beau et les motos vont sortir, que pour l'instant les dispositions nécessaires, elles n'étaient pas... enfin vous n'avez rien prévu. Donc ça va être un peu l'anarchie pour les motos !

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je me permets juste de rebondir également. J'entends bien que d'autres communes, vous le disiez, c'est un phénomène assez fréquent et beaucoup de communes sont confrontées à la situation. Toutefois, certaines communes décident d'agir en allant jusqu'à verbaliser les deux-roues motorisés, c'est une mesure qui est clairement proactive.

Donc le fait que ça existe partout, c'est un fait. Le fait qu'on ne réagisse pas, c'en est un autre. Donc j'avoue que je suis un peu déçue de la réponse apportée. Une manière de ne pas devoir verbaliser, c'est peut-être aussi de ne pas poser de la signalétique partout. Alors c'est peut-être une première cause qui se veut esthétique, le corollaire c'est que du coup on ne verbalise pas.

Et puis dernière chose c'est que j'aimerais savoir sur quoi on se base pour dire que les emplacements vélos sont sous-exploités ? Est-ce que c'est des comptages en temps de pluie ? Ou comment ça se fait, parce qu'étant usagère du vélo à Yverdon, alors notamment peut-être sur des zones qui sont très utilisées comme celles de la rue du Valentin, de la Gare, etc. Mais, je veux dire, les places sont souvent prises, et à la rue du Valentin, souvent par autre chose que des vélos.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors oui, vous avez bien compris ma réponse, effectivement pour vous répondre en premier. Comme je l'ai dit, il y a actuellement 2'342 places vélos et 742 mixtes et aujourd'hui nous ne remplissons pas tous les parkings.

Alors effectivement, il y a des motos qui se mettent sur des places vélos pour le moment, sauf où il y a les Kappa, seulement où il y a les arceaux puisqu'ils ne peuvent pas se mettre autrement. Et tant que ce ne sera pas plein, pour le moment on est loin du compte, et on fait des comptages, je peux vous assurer, je pourrai vous redonner les chiffres à l'occasion si vous les voulez vraiment. Toujours est-il qu'aujourd'hui nous avons assez de places. Alors c'est vrai que si vous voyez que le Valentin ou la Gare, enfin les endroits où il y a le plus, alors peut-être, et là, à voir si par la suite, il faudra verbaliser les motos.

Mais si nous verbalisons aujourd'hui, sachez qu'ils se mettront ailleurs et que ça posera d'autres problèmes pour les piétons notamment, donc voilà. Eh bien, parce qu'ils vont se parquer sur les trottoirs tout simplement. Eh bien oui, mais voilà cela ne les empêchera pas.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Si on verbalise... enfin bon, merci.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

J'aimerais juste poser une question aux Verts :

Voilà, j'ai acheté un âne et j'aimerais savoir si maintenant vous allez étudier la possibilité que je puisse promener mon âne dans la Ville d'Yverdon-les-Bains et puis que je puisse parquer mon âne ?

Je pense que quand on est scootériste puis qu'on a un scooter ou un vélo, c'est vrai qu'on cherche une place pour parquer son vélo ou sa moto. Les arceaux, ça nous permet de parquer le vélo et la moto. Je ne vois pas ce que ça gêne entre deux. C'est vrai qu'il y a des motos, il y a beaucoup de motos à l'heure actuelle, mais est-ce que vous êtes en train de dire aux gens qui ont des motos et des scooters : ne venez pas à Yverdon, ça ne sert à rien de venir, on ne veut pas vous voir avec vos motos et vos scooters vous mettre sur des places vélos ?

Je pense qu'il faut réfléchir un petit peu et puis se dire : c'est vrai qu'il y a des scooters qui utilisent des places de vélos, comme des vélos qui utilisent des places de scooters. Et puis ça arrive ! Et puis il y a des vélos qui sont sur les trottoirs ! Puis il y a des vélos qui vont en vélo sur les passages piétons ! Mais alors qu'est-ce qui se passe ? C'est une société qui est comme ça et puis on ne peut rien y faire ! Il ne faut pas vivre avec, il faut faire avec ! Seulement s'il faut, comment est-ce qu'il faut dire « verbaliser » parce qu'on a mis une moto, une chose comme ça, je trouve dommage !

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Alors je pense qu'il n'est pas important ce soir de raviver la guerre entre cyclistes et motards, autres cyclistes et automobilistes, parce que dans cette Ville nous sommes tous un peu piétons, parfois un peu cyclistes, parfois un peu automobilistes, parfois usagers des transports publics.

Ce que nous disons ce soir, c'est qu'il existe des lieux dans cette Ville qui sont des parkings pour les voitures. Or, sur les parkings pour les voitures se parquent exclusivement des voitures. Et nous ne comprenons pas pourquoi, alors que la Ville a créé des parkings vélos, parkings vélos d'ailleurs qui ont été subventionnés par la Confédération parce que c'était des parkings deux-roues mobilité douce, nous ne comprenons pas pour quelle raison sur ces parkings vélos, il puisse y avoir autre chose que des vélos qui se pose.

Mme la Municipale JAGGI nous dit : Ah ! Mais les parkings les plus pratiques, ils sont vraiment tellement pratiques, que c'est normal qu'ils soient squattés par les autres. Mais, ce n'est pas parce qu'il y a un parking qui est dans une zone ou qui est relativement peu utile ou qui a peu d'affluence sur lequel il n'y a pas de moto que ça doit nous rassurer de se dire que finalement les parkings les plus utiles pour les cyclistes sont squattés par les deux-roues motorisés.

Moi, j'invite la Municipalité à réfléchir à cette problématique et puis à se poser la question si effectivement on se rend compte que les deux-roues motorisés sont plus nombreux qu'on ne l'imagine, et bien de créer des espaces de parc pour les deux-roues motorisés !

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Ma sensibilité juridique me pousse tout de même à intervenir parce que s'il est vrai, enfin je ne veux pas dire, peu importe qu'on veuille parquer son vélo, son vélomoteur, son âne ou tout autres choses, ce qui me choque malgré tout c'est de se dire que face à un constat qui est qu'il manque a priori de places de parc pour les vélomoteurs, cyclomoteurs, enfin bref tout ce qui a un moteur, l'on réponde simplement par le fait de tolérer le stationnement sur des places vélos, c'est-à-dire de tolérer un comportement qui n'est pas réglementaire, qui est illégal puisqu'il serait susceptible de contravention.

Donc je dois vous avouer que je suis un petit peu quand même choquée par cette tolérance et

par contre, par le fait que si nous sommes face à ce constat et qu'effectivement il y a un besoin en la matière, pourquoi ne pas prendre des mesures pour répondre à ce besoin ? Parce qu'effectivement si le besoin des vélos en places de stationnement est comblé, ce n'est apparemment pas le cas des cyclomoteurs et autres, donc pourquoi ne pas prendre les dispositions nécessaires pour ce type d'utilisateurs, puisque comme cela vient d'être relevé, nous sommes tous indistinctement piétons et autres, et que finalement chacun a besoin d'avoir des places adaptées à sa position, à sa situation.

En vous remerciant.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

J'aimerais juste faire une remarque, donc nous avons eu une subvention de la Confédération, la Ville d'Yverdon a mis sauf erreur Fr. 800'000.- donc y compris les Fr. 1'600'000.-.

Maintenant, j'aimerais vous faire remarquer la chose suivante : vous avez fait un couvert à Gressy, il n'y a jamais un vélo ! Il y a deux couverts à vélos au quartier des Cygnes, il n'y a jamais un vélo ! Il y a eu trois poses de trois endroits avec les barres, je ne sais pas comment est-ce que vous appelez, à la pétanque d'Yverdon, qui ne servent à rien ! Vous voulez que je vous dise combien il y a de vélos qui vont dans la région là-bas ? Ce sont des classes, c'est entre 60, 70 vélos !

Et je pense qu'une chose, vous auriez au moins pu faire une petite enquête et demander à des gens qui habitent le quartier pour savoir où il fallait faire la pose de ces parcs à vélos. Parce que dépenser l'argent bêtement comme ça a été fait, je suis désolée, on avait autre chose à faire !

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Une fois n'est pas coutume, je serai plutôt d'accord avec mon collègue Cédric PILLONEL, et c'est l'interprétation que je fais en fait de la réponse de la Municipalité. En quelque sorte la Municipalité dit la chose suivante : on donne une chance au concept actuel de faire ses preuves et, je déclare mes intérêts je suis utilisateur de deux-roues motorisés et non motorisés, je pense qu'il faut que maintenant on donne une chance à ce concept de deux-roues et, cas échéant, d'appliquer disons des mesures correctives, emplacement par emplacement, avant alors d'effectuer des mesures qui ont été indiquées par une autre personne du groupe des Verts, à savoir des mesures répressives.

Enfin voilà, moi j'encourage la Municipalité à poursuivre finalement son étude, de s'assurer que le concept qui est mis en place correspond aux besoins des utilisateurs, et si ce n'est pas le cas de mettre en place quelques mesures correctives.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

J'ai juste une question : pourquoi pas une mixité, je ne suis pas tout à fait étranger, j'ai juste une préoccupation, les vélos sont utilisés quelques fois par des enfants ou des jeunes adolescents, une moto pèse 200 kilos. Cette mixité, quelques fois moi, je l'ai disons remarqué, on essaie de se faufiler entre deux scooters, une moto qui est peut-être sur une béquille, la moto peut verser, 200 kilos sur une jambe d'un enfant, disons c'est ça qui me gêne énormément. Et c'est peut-être aussi un point un peu à réfléchir : qui sera responsable en cas d'accident ou d'incident ? Voilà, merci.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Alors moi, j'ai encore une proposition pour diversifier ce qui vient de se dire là maintenant, on peut encore séparer les vélos d'hommes et les vélos de femmes ! Peut-être qu'il faut une autorisation spéciale encore !

12.2

Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Offre d'enseignement scolaire privé)

Je ne sais pas si ma question va susciter la même réaction.

Tandis que la première pierre du nouveau collège des Rives n'est pas encore posée, d'autres projets de classes supplémentaires pointent leur nez, ce qui va de pair avec l'augmentation de la population de notre Ville et de la région.

Ma question concerne l'offre d'enseignement assuré par le secteur privé, secteur qui semble relativement modeste pour une Ville comme Yverdon-les-Bains, sa situation géographique et la taille de son bassin de population. Aujourd'hui, bon nombre d'élèves prennent quotidiennement les transports pour suivre des cours dans les écoles lausannoises.

Je rappelle que la construction d'écoles publiques est entièrement à la charge du budget de la Commune et chaque élève qui trouve une place dans un établissement privé diminue le besoin en classes publiques. Il est par conséquent intéressant de stimuler l'offre pour ce type d'enseignement, que ce soit en primaire, secondaire, pour l'enseignement spécialisé, voire des cursus bilingues.

On renforce en même temps l'attrait pour notre Ville, ce qui pourrait être un élément décisif pour des familles, aujourd'hui séduites par l'offre de l'Arc lémanique et les encouragerait à s'établir dans notre Ville. C'est aussi vrai pour des entreprises suisses et étrangères qui envisagent de s'installer chez nous, et on sait que ces dernières sont souvent séduites par l'enseignement bilingue anglais/français.

Il serait donc opportun d'étudier les possibilités de synergies entre la Ville et ces acteurs pour les aider à se développer ou à les accueillir.

Ma question à la Municipalité est donc la suivante :

Est-ce que la Municipalité entretient des contacts avec les établissements scolaires privés afin de connaître leurs besoins pour étoffer l'offre dans notre Ville.

Merci.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je peux vous rassurer, M. le Conseiller, la Municipalité entretient des contacts.

D'ailleurs, il y a un peu plus d'une année, avec l'appui de l'ADNV, nous avons accompagné une école privée, qui souhaitait s'installer à Yverdon, dans leur recherche de locaux. Malheureusement, si j'ose dire, et comme dans l'école publique, nous n'avons pas pu trouver des locaux nécessaires à l'exploitation de cette école.

Mais les contacts sont là, et à chaque fois, nous nous mettons à disposition de ces derniers.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.3

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Bons pour les familles)

Ma première question concerne les bons pour les familles.

En 2011, le Conseil communal a accepté de créer une nouvelle aide en faveur des familles au bénéfice d'un subside cantonal pour l'assurance-maladie sous forme de bons. Ces bons d'achat sont valables dans soixante commerces de la Ville.

Plusieurs commerces agréés proposent des produits qui ne sont pas de première nécessité. Acheter une nouvelle télé ou des bijoux avec des bons d'achat payés par le contribuable me surprend et je m'interroge sur les critères retenus pour agréer les commerces participants.

J'aurai donc trois questions à ce sujet :

1. Quels sont les critères retenus pour agréer un commerce dans ce partenariat ?
2. Quels sont les montants annuels distribués en bons d'achat en 2014 et 2015 ?
3. Et enfin, avec le retour des bons à la Ville par les commerces, pourriez-vous nous informer sur la répartition des achats entre les produits dits de nécessité, par exemple les habits et l'alimentation, et les produits dits de confort ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

J'aimerais tout d'abord rappeler les buts de ces « bons familles ».

D'une part, il s'agit de soulager le budget des familles. Et d'autre part, c'est également un soutien aux commerces locaux puisque l'achat et l'utilisation de ces bons ne se fait que dans les commerces de la Ville.

La première sélection a été faite par l'ancien chef de service des affaires sociales à l'époque. Ont été ciblés les magasins vendant de l'alimentation, des habits, des chaussures, les pharmacies, les opticiens, les grands magasins et les magasins d'appareils électroménagers. La seule limite mise aux magasins est que ces bons ne doivent pas servir à acheter de l'alcool et du tabac, et qu'il n'est pas possible de rendre de la monnaie sur ces bons.

Concernant les montants :

- Pour 2014, nous avons attribué un montant de Fr. 472'100.- en 1'468 bons.
- Pour 2015, c'est un montant de Fr. 489'650.- pour 1'560 bons.

Je rappelle que cet argent va dans les commerces locaux et de la Ville.

Il n'est pas possible d'informer sur la répartition des achats entre les produits de nécessité ou de confort. Par contre, au niveau des magasins où ces bons sont utilisés, je peux vous dire qu'environ 85 à 95% de ces bons sont utilisés dans un grand magasin de la place dont je tairai le nom. Ce que je peux dire également c'est que sur les dernières factures que j'ai signées concernant vingt-cinq bons, dix-neuf étaient utilisés chez des opticiens et six étaient des bons utilisés à l'épicerie de Caritas.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je remercie M. le Municipal pour ses réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.4

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Préaux des écoles)

Ma seconde question concerne les préaux d'école.

Suite à l'article paru dans le Matin du 31 mars et à de nombreux témoignages de parents impuissants, la problématique des préaux d'école inquiète. La mixité des âges entre les élèves, lors des récréations typiquement, pose plusieurs problèmes : intimidation, racket, violence verbale ou physique.

Suite à ce constat, j'aurai deux questions à ce sujet :

1. Face à l'inquiétude des élèves victimes et des parents, quelles sont les mesures que la Municipalité compte mettre en place pour tenter d'apaiser les tensions dans les préaux d'école ? Par exemple : décalage des horaires de pause entre les grands et les petits, présence plus marquée des enseignants.
2. Et enfin, les aménagements dans les préaux d'école ne sont, dans certains collèges, plus adaptés pour les enfants (vétusté des installations). Le manque de structure arborisée ou de jeux ne font pas légion, pourtant ils sont indispensables pour l'épanouissement des élèves. Est-ce que la Municipalité projette de réaliser des aménagements plus joviaux ainsi qu'une réadaptation plus sécurisante des préaux d'école ? Typiquement certaines structures sont jugées dangereuses car elles sont au-dessus de sol en béton, les structures sportives.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

En préambule, je souhaiterais tout d'abord apporter comme élément, et seul élément concernant cet événement que vous citez : aucun élève du cycle secondaire n'est concerné par cet événement ! Donc il s'agit uniquement d'un événement entre élèves du cycle primaire, mais aucun élève du cycle secondaire n'est concerné par cet événement.

Maintenant et concernant les mesures envisagées, elles sont de plusieurs types :

- Renforcement de la présence des enseignants, vous l'avez mentionné.
- Séparation des cours d'école entre grands et petits, on peut par exemple le voir dans le cadre du collège Pestalozzi où les petits vont à la récréation derrière le bâtiment et les grands vont à la récréation devant le bâtiment.
- Voire éventuellement une médiation entre élèves en cas de problèmes interpersonnels.

À chaque événement, une évaluation est faite et une réponse adaptée est donnée.

Par contre, M. le Conseiller, le décalage des horaires de pause n'est pas envisageable. En effet, l'harmonisation des horaires était une demande importante des parents, permettant ainsi de leur faciliter la vie de famille. Il n'est donc pas question que nous changions ou que nous « désharmonisons » les horaires.

Concernant le mobilier des préaux, je vais transmettre vos remarques aux directions et aux services concernés. Je souligne cependant que le groupe de travail du conseil d'établissement concernant la sécurité aux abords des collèges et dans les périmètres scolaires n'a fait aucune remarque concernant lesdits préaux.

Cependant, je prends note de votre intervention et la transmettrai, comme déjà dit, à qui de droit pour évaluation.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je remercie M. le Municipal pour ses réponses.

La mise en place justement de ces mesures, notamment avec une présence plus marquée des enseignants, est-ce que c'est quelque chose qui est en train de se mettre en route ? Est-ce que ce sera pour la rentrée scolaire ? Ou c'est quelque chose qui est déjà en place ?

Parce que j'ai des parents qui ont témoigné également par rapport au collège de Fontenay notamment, où des enfants de 8 ans étaient mélangés avec des enfants de 12 ans. Alors la différence peut paraître faible, mais pourtant cela peut suffire des fois pour avoir de l'intimidation entre élèves et donc je trouve qu'une présence plus marquée serait importante notamment dans ces collèges-là.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Ces mesures sont en place. Et en fonction des événements et de la situation, et bien il y aura tout à coup peut-être deux enseignants supplémentaires. Mais effectivement, ça dépend un petit de l'évolution et de la situation dans les préaux.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.5

Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Avancement résolution des Verts du 10.12.2015 - Projet pilote vélo cargo)

Chers collègues, je reviens à la charge avec les vélos, mais ça va susciter moins de débat que la première question !

C'était concernant la résolution qu'on avait déposée au Conseil le 10 décembre 2015, alors que tout le monde s'endormait à minuit moins dix.

Donc je vous la rappelle : il s'agissait de mettre à disposition des vélos électriques, munis d'une charrette, qui sont appelés Carvelo. Il y avait eu une première phase d'essai à Berne, les auteurs du projet cherchaient d'autres villes pilotes pour la période de mai à décembre 2016, donc c'est tout soudain.

Le Conseil communal d'Yverdon avait voté la résolution suivante :

Le Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains invite la Municipalité à soutenir toutes les actions et initiatives pour la mise en place d'un système de vélo-cargo en partage, ainsi qu'à prendre contact avec les responsables du projet pilote Migros et Académie de la Mobilité du TCS.

J'espère que tout le monde s'en souvient.

Donc la question est :

Est-ce qu'Yverdon fait partie du projet pilote ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors, je vais vous décevoir dans ma réponse, mais j'espère que ça ne va pas faire un débat !

Toujours est-il qu'on a pris des contacts avec le TCS, donc qui a édité effectivement un document de présentation du système, mais qui demeure vraiment synthétique. Pour avoir des informations un peu plus importantes sur le type de projet, notamment tout ce que sont les contraintes techniques, le budget, enfin il y a vraiment beaucoup de questions là-dedans auxquelles ce document ne répondait pas, on a de nouveau des rendez-vous et nous devrions pouvoir vous apporter une réponse d'ici la fin du mois.

Donc voilà, c'est en cours. Merci.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Ce n'est pas encore le mois de mai, l'espoir reste !

Merci pour vos réponses.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Suite à l'intervention de Madame, je pose la question suivante :

Est-ce que peut-être on va faire des parcs pour les charrettes ?

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.6

Une Question de M. le Conseiller Eric BAUDIN (Police Nord Vaudois : participation urbigène)

Ma question ne concerne pas les vélos, rassurez-vous ! Une question concernant la police du Nord vaudois nommée ci-après PNV.

Lors de notre dernière séance du Conseil communal de 2015, nous avons dû nous contenter d'accepter les comptes de la PNV, sans pouvoir y intervenir. Il nous est donc difficile d'avoir une vision globale sur notre police et sa gestion.

Ce qui me permet d'amener certaines interrogations ce soir à la Municipalité, pour faire suite à l'article paru dans le Journal « L'Omnibus » du 18 mars dernier. En effet, nous avons appris que la police d'Orbe désirait diminuer sa participation financière dans la PNV de l'ordre de quelque CHF 700'000.- selon les déclarations faites dans la presse par M. Pierre MERCIER, Municipal. En fait, pour être exact, si l'on retranche le montant des prestations PS de base (valeur 2 points), on arrive tout de même à une diminution de plus de CHF 300'000.-, souhaitée par Orbe, représentant environ 1.5 ETP.

La Municipalité a également sorti un préavis, afin de répondre à la motion du Conseiller communal WIELAND, qui demandait une réflexion sur le futur de la police intercommunale. Dans son document, la Municipalité recommande au Conseil communal de rester dans la PNV, mais propose de réduire sa participation financière. La Municipalité prévoit également de rencontrer les responsables de la gendarmerie le 26 avril, afin d'obtenir les coûts qu'engendrerait une gestion de la sécurité confiée à celle-ci.

Ce qui m'amène à vous poser les deux questions suivantes :

1. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur l'état de la situation actuelle et quelles sont les négociations entreprises avec les autorités urbigènes à ce sujet ?
2. Si la commune d'Orbe décide de baisser son taux de participation financière à la PNV, quel en sera l'impact sur le fonctionnement de la PNV ? Y aura-t-il une réduction d'effectif, moins de présence en ville d'Orbe et/ou plus de disponibilités sur notre territoire ?

Ne vous ayant pas transmis mes questions au préalable, ce dont je m'excuse par ailleurs, je ne serai bien évidemment pas fâché ou déçu si vos réponses nous parviennent lors du prochain Conseil.

Mme la Municipale Valerie JAGGI WEPF :

Je vais quand même pouvoir vous répondre, enfin j'espère, après si vous voulez plus de détails sur suivant quoi, je n'aurai peut-être pas tout sous les yeux puisque vous ne m'avez pas donné votre question effectivement.

Alors, l'état de situation aujourd'hui, et bien tout est en pourparlers puisque vous venez de le dire

qu'il y a des contacts qui sont pris par Orbe encore le 26 avril avec la gendarmerie. Ils devraient traiter de cette question, M. MERCIER ne savait pas si c'était en mai ou en juin au niveau du Conseil.

Donc voilà, il y a des discussions qui sont ouvertes maintenant, ça c'est clair, et de toute façon, encore une fois, on en revient, on tourne en boucle avec ça, mais ça va être l'intercommunal qui va devoir se prononcer sur la position d'Orbe qui souhaite une réduction, puisque bien voilà, et puis après il y a des mesures qui seront prises par rapport à cette réduction. Alors effectivement, les agents de police, est-ce qu'on les rapatrie à Yverdon ? Est-ce qu'il y a moins d'heures d'ouverture et ce sont des patrouilles qui seront disponibles ici ?

Enfin, il y a plein de solutions, mais pour ça il faut que les discussions soient terminées, et aujourd'hui, à ce stade, on n'en est pas encore là.

Voilà ce que je peux vous dire pour aujourd'hui.

M. le Conseiller Eric BAUDIN :

Merci Mme la Municipale, il est vrai que je crois savoir que le Conseil a sa séance le 28 avril prochain à Orbe, et c'est là que je crois que sera déposé le préavis et probablement nommée une commission je suppose.

Enfin, juste un petit complément, je relèverai que la sécurité est un élément important pas qu'aux yeux du groupe UDC, mais aussi à ceux de beaucoup de personnes. Il est donc, de toute évidence, également aussi pour nos autorités, et je suis certain qu'elles veilleront à éviter notamment un marchandage de la sécurité, ce qui n'est souhaitable, voire inacceptable.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Je remercie M. BAUDIN pour les excellentes questions qu'il a posées et pour renouveler en quelque sorte les inquiétudes que les Verts auront exprimées à de nombreuses reprises au sein de ce Conseil.

Je suis un tout petit peu étonné quand même de la réponse de notre Municipale de la police ce soir puisque suite à un débat nourri que nous avons eu en décembre, puis en février sur ces sujets de police intercommunale, la Municipalité nous avait assuré qu'elle veillerait à l'avenir à informer de manière plus efficace et de manière plus proactive le Conseil communal d'Yverdon sur ce qui se passait à la police intercommunale.

Alors là, on a l'impression que M. BAUDIN, Conseiller communal, est plus au courant que les informations qui nous viennent de la Municipalité. On nous dit : bien, ce sera le conseil intercommunal qui va décider. On a l'impression qu'on ne peut absolument rien faire, c'est une situation qu'on avait dénoncée à de nombreuses reprises.

Moi, j'invite vraiment la Municipalité à venir lors du prochain Conseil avec des informations complètes sur ce sujet.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Je voulais juste répondre à M. BAUDIN que pour nous, la sécurité, bien sûr que c'est important et qu'on ne va pas laisser aller ça comme ça bien entendu. Mais il y a des décisions qui ne dépendent pas que de nous puisque ça dépend aussi d'Orbe, pour M. PILLONEL, il faut aussi être au fait avec ça, donc ça va dépendre, et encore une fois, ils doivent rencontrer la gendarmerie, donc la police cantonale pour prendre des décisions.

Donc aujourd'hui on est un peu dans des points d'interrogation, je ne peux pas vous en dire plus ce soir. Le rendez-vous a lieu le 26, il y a des séances qui se feront là. Ils ne savent pas si ça va passer le 28, j'ai vu M. MERCIER encore en début de semaine, ils ne sont pas sûrs que ça passe

le 28, c'est ce qu'ils ont mis, mais comme le rendez-vous de la gendarmerie est tellement tard, ça leur pose aussi un problème.

Donc voilà, il y a des choses qui, c'est un dossier qui bouge, et où il y a des questions. Il y a eu des séances qui se sont faites pas plus tard que hier soir aussi. Donc voilà, il y a vraiment beaucoup de choses qui sont pendantes. Mais c'est évident que le but n'est pas, encore une fois, l'association compte X policiers qui doivent être accrédités pour remplir leur mission, et le but ce sera de réemployer ces policiers, on n'a jamais parlé de licenciement de quoi que ce soit. Donc voilà !

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je rappelle quand même les conditions de l'association intercommunale de la police du Nord vaudois. Il y a un contrat avec les communes qui est valable jusqu'en 2020 ou 2022, donc les communes ne peuvent pas sortir de cette association intercommunale, hormis une dédite qui serait évidemment à discuter. Donc ça c'est déjà sur le fond.

Après, je comprends bien qu'il puisse y avoir des discussions au sein d'un Conseil, comme on en a chez nous, il peut y en avoir à Orbe. Enfin les conditions cadres, ça ne permet pas de sortir sur simple intervention d'un Conseil communal à la base.

Ensuite de ça, évidemment que s'il y avait une redistribution des cartes dans ce secteur-là, parce qu'il y aurait eu une négociation qui serait en cours, et bien la Municipalité devrait évidemment s'en mêler aussi, puisque dans ce cas-là, s'il y avait un principe de vase communicant, on serait vite arrosé par une participation supplémentaire et qu'il appartiendrait à la Municipalité d'Yverdon de décider.

Et in fine dans les discussions intercommunales, je vous rappelle que c'est bien les représentants de la Ville d'Yverdon qui vont aussi faire valoir la position de la Ville d'Yverdon en association intercommunale, et pour ce faire, la Municipalité a pour mission de donner des lettres de mission et donc d'orienter la position de la Ville, ce qui veut dire qu'on ne va pas complètement subir les interventions extérieures, mais on va bien y participer, si cela peut vous rassurer.

M. le Conseiller Eric BAUDIN :

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.7

Une Question de M. le Conseiller Khéna BALET (Desserte Travys zone piscine-patinoire)

L'arrivée des beaux jours et bientôt des bonnes chaleurs annoncent la prochaine ouverture de la piscine de plein air avec le problème récurrent de l'absence d'un arrêt de bus à proximité.

Or, la piscine est un lieu assez important dans notre Ville, surtout si on prend en compte le fait qu'elle se situe à côté de la patinoire, en face du tennis et du terrain de foot, et que nombre de personnes de tous âges, du coup, s'y déplacent.

L'arrêt de bus le plus proche est celui de la gare et le trajet gare-piscine reste assez long et dangereux pour les enfants, les personnes âgées ou à mobilité réduite.

La Municipalité vient de dépenser une somme importante pour aménager une série de places de parc derrière la piscine ouverte. Il serait donc logique d'investir également dans une meilleure desserte par les transports publics. Sans oublier que sur cette éventuelle ligne, pourrait se trouver la Marive, l'HEIG, ainsi que le futur quartier Gare-Lac, et un collège prévu pour 2018 qui

comptera dans les 700 élèves.

Ma question est la suivante :

Comment la Municipalité entend-elle améliorer l'accessibilité par transports publics des piscines municipales, des installations sportives qui l'entourent, sans compter le parc des Rives, le port et ainsi de suite, une ligne éventuellement saisonnière dans un premier temps serait-elle envisageable ?

Étant donné que moi non plus, j'ai oublié de transmettre la question à l'avance, je ne serai non plus pas dérangé si elle venait plus tard.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Je vais tenter de vous répondre, puis si jamais je viendrai avec des compléments à la prochaine séance.

Donc pour ce qui donne de tout le périmètre, si on veut bien, des Rives du lac, puisqu'on peut l'appeler comme ça, les arrêts de bus vont bien entendu faire partie de tout un programme, mais qui vont venir en même temps que l'arrivée du collège parce qu'il y a toute une mise en place qui va se faire. Donc la piscine dépendra aussi, enfin profitera plutôt, je dirai, de la construction du collège pour pouvoir amener les arrêts de bus.

On ne change pas lignes de bus simplement comme ça en amenant, il y a des coûts, il faut tout regarder et il y a beaucoup de contact avec Travys. Tout ça, ils en sont conscients. On est en train déjà de plancher sur le nouveau circuit qui va reprendre vraiment tout ce quartier-là, qui va vraiment beaucoup se développer aussi, si on prend l'avenue des Sports, enfin tout ça, et on va voir, et c'est clair que là, la piscine sera desservie. Mais pour cet été, ce ne sera tout simplement pas possible, voilà !

M. le Conseiller Khéna BALET :

Je vous remercie pour cette réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.8

Une Question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH (Mise à disposition des renseignements concernant les habitants)

Un article de presse paru début avril dans le journal « FRC. Mieux choisir » ayant pour titre « de l'ordre dans les communes » a retenu toute mon attention.

Cet article attirait l'attention des habitants des communes vaudoises, que la moitié des communes transmettent des données personnelles de leurs administrés à des fins publicitaires au Bureau vaudois des adresses (BVA), sans en avertir les principaux intéressés.

Cet état de fait m'amène à poser à la Municipalité la question suivante :

Quelle est la politique de la Municipalité concernant la mise à disposition de renseignements concernant les habitants d'Yverdon-les-Bains à des tierces personnes et à des institutions privées ou publiques ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors M. le Conseiller, vous n'êtes pas le seul à vous être inquiété de ça, puisque nous avons des citoyens qui nous ont adressé des correspondances.

Et puis dans la séance de Municipalité du 23 mars, nous avons décidé de ne plus communiquer

ces adresses au Bureau vaudois des adresses, sauf si la personne concernée le demande expressément, parce que c'est encore la volonté de la personne de le faire.

Mais par contre ce qui est quand même à souligner, c'est possible que le Bureau vaudois des adresses utilise des anciens fichiers et que ça perdure encore un peu dans le temps. Si les gens sont dérangés par rapport à ça, eux-mêmes peuvent prendre contact directement avec le Bureau vaudois des adresses, qui est au Mont-sur-Lausanne, pour être vraiment radiés de la liste et demander à ne plus rien recevoir.

Maintenant, c'est décidé, ce ne sera plus communiqué de la part de la Commune. Voilà !

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Oui, merci Mme la Municipale.

Et qu'en est-il aussi des renseignements de par d'autres institutions publiques ou de privés ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

On a décidé qu'on ne communiquait plus, donc si ça s'adresse à un, ça s'adresse à l'autre, ça fait sens. Mais là, on a parlé du Bureau vaudois des adresses, maintenant je ne sais pas s'il y a d'autres institutions qui pourraient demander. J'entends oui, après des institutions, je ne sais pas d'utilité publique ? Je ne sais pas. Mais il n'y a qu'eux pour moi.

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Alors je vous remercie beaucoup, Mme la Municipale.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.9

Une Question de M. le Conseiller Yann MAMIN (Avancement du projet de réaménagement de la salle des Débats)

J'avais prévu un texte que j'ai oublié, donc ce sera un peu moins structuré et les secrétaires n'auront pas la version écrite, désolé !

Le 3 décembre 2015, on a voté une motion concernant le réaménagement de la salle des Débats pour une variante fixe. Notamment dans cette motion, il y avait le souhait que la Municipalité présente un projet avant la fin de la législature.

L'année avançant et la législature aussi, ma question est simple :

Où en est-on ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Excusez-moi, mais je ne suis pas dans une forme olympique ce soir, mais on va quand même essayer d'y aller !

M. MAMIN, je vais vous rassurer et j'espère vous faire plaisir, puisque le Service de l'urbanisme a, sans délai et sans désespérer, immédiatement pris les dispositions nécessaires pour vous satisfaire.

Rires dans la salle

C'est ainsi que nous avons pris contact avec une société qui est en train d'étudier l'aménagement de la salle en hémicycle comme vous l'aviez souhaité, ou votre commission l'avait souhaité. Et tout ça est, à l'heure actuelle, en étude. Nous attendons les esquisses ou les projets, etc. que cette société doit nous rendre.

Nous espérons recevoir cela, et nous l'avons demandé, pour la fin du mois de mai. Voilà, vous voyez que cela avance. Si on y arrive à la fin du mois de mai, surtout si cette entreprise y arrive, nous devrions pouvoir revenir à vous avant la fin de la législature.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Je ne ferai pas de remarque scabreuse, je suis juste comblé et soulagé de cette issue et de ces démarches.

Voilà, et je vous remercie pour vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.10

Une Question de M. le Conseiller Cédric PILLONEL (Site des menhirs: coupe des arbres et mise en valeur du site)

J'avais une question pour savoir où la Municipalité en était par rapport au parcage des ânes au centre-ville... je plaisante !

Rires dans la salle

Donc ma véritable question concerne la zone des menhirs.

De nombreux habitants d'Yverdon ont pu constater que les services forestiers avaient sévi aux alentours des menhirs, et qu'un grand nombre d'arbres, qui permettaient aux menhirs de se trouver dans une clairière un tout petit peu hors du temps, avaient été coupés.

Alors je ne sais pas si c'est par STE, je ne sais si c'est par le Canton. Et ce qui est tout à fait dommage puisque finalement on se rend compte que cette zone, qui devait permettre aux gens qui venaient visiter les menhirs de se retrouver dans une bulle extratemporelle, se retrouve finalement quasiment en contact de la circulation entre Yverdon et Yvonand.

Et je voulais savoir pour quelles raisons ces arbres avaient été coupés de cette manière-là ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Cette coupe a été dictée par l'état sanitaire des frênes présents dans le secteur afin d'assurer la sécurité pour la piste cyclable, la route cantonale et les visiteurs du secteur des menhirs.

Les frênes abattus présentaient la maladie fongique aigüe de la chalarose qui a pour effet d'assécher ces arbres.

De plus, la coupe du bois a été réalisée courant février et est en voie de finition par un débardage avec un cheval, ce n'était pas un âne, c'est avec un cheval (*rires dans la salle*) pour pouvoir travailler dans des conditions écologiques. En plus, c'est l'Agenda 21 qui a financé ce débardage.

Les frênes, vous ne serez pas très content, les frênes ne seront pas remplacés parce qu'on est dans une zone de végétation et qu'on laisse la nature faire son travail sans remplacer les arbres qu'on a coupés.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Merci M. le Municipal pour sa réponse.

Effectivement, si on laisse la nature travailler, faut peut-être la laisser travailler tout le long, et pas simplement une fois que les arbres ont été abattus, mais c'est une question de position.

Je profite d'avoir la parole pour revenir sur le site des menhirs, puisque si certains ancêtres de ce Conseil s'en souviennent, je ne sais pas si c'était au paléolithique supérieur ou au mésolithique, mais le Conseiller communal Sylvain PITTET avait déposé un postulat, qui avait été accepté par ce Conseil communal, qui demandait à la Municipalité de mettre en valeur le site des menhirs.

Alors, j'aimerais juste savoir où on se situe par rapport à ça. Et puis, comme nous avons eu le plaisir d'apprendre que, pour l'organisation de la nouvelle Municipalité, c'était le Syndic qui s'occupait du tourisme, je me réjouis de savoir s'il prendra ces éléments à cœur, et puis, que ce postulat pourra sortir de la préhistoire dans lequel il est plongé.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vu que je vois que M. PILLONEL attend, et bien on va s'occuper du site des menhirs et voir comment on peut le mettre en valeur, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Excellent ! Merci M. le Syndic.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.11

Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Intervention police: altercation et agression des agents)

C'est une question que je n'avais pas préparée puisqu'elle est issue de la lecture d'un article, paru ce jour dans un quotidien vaudois, qui fait état d'une altercation dont a été victime une patrouille de police qui s'est rendue au chevet d'une jeune fille, d'après ce que j'ai cru comprendre, et puis qui s'est retrouvée accueillie par une quarantaine de jeunes qui ont caillassé les policiers.

J'aurais voulu savoir si cette information est bien correcte. Cas échéant, qu'entend faire la Municipalité par rapport à ces actes extrêmement graves ? Et dans le cas contraire, merci de démentir en présence des journalistes.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, alors l'article est, je vais dire, partiellement juste, il est peut-être un peu arrangé d'une manière un peu plus importante que la réalité.

Mais vous imaginez bien que les jeunes qui ont été arrêtés, sont transmis au judiciaire, et c'est poursuivi par le judiciaire et pas par la Police Nord Vaudois en tant que telle.

Donc c'est bien entendu qu'il y aura des conséquences pour eux, ça c'est clair, ça ne va pas rester main morte, lettre morte surtout, mais plus sous l'égide de la PNV, mais de la justice tout simplement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte au point 12 de notre ordre du jour.

Il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée.

La Municipalité a-t-elle des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

Clôture**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 12 mai 2016 à 20h00.

Il est 22h22 et je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 avril 2016

	Page
1. Appel.....	245
2. Approbation de l'ordre du jour.....	245
3. Approbation du PV du 4 février 2016.....	245
4. Communications de la Présidente	246
5. Communications de la Municipalité	248
6. Préavis n° PR16.02PR concernant la demande d'un crédit d'investissement de Frs 715'000.- pour la restructuration de l'éclairage public et des alimentations électriques événementielles du Centre historique. Rapporteur : M. Thomas JENNI.....	248
7. Préavis n° PR16.04PR concernant la modification du plan général d'affectation, zone d'installations (para-) publiques. Rapporteuse : Mme Pierrette ROULET-GRIN	253
8. Préavis n° PR16.05PR concernant une demande d'autorisation pour l'acquisition de la parcelle n° 984 et la création de places de stationnement sur les parcelles n°s 984 et 985 et l'octroi d'un crédit d'investissement de Frs 596'000.-. Rapporteur : M. Jean-David CHAPUIS, Président de la Commission des affaires immobilières.....	254
9. Préavis n° PR16.06PR concernant un dépassement de crédit de Frs 285'000.- concernant les travaux d'installation d'un chauffage à distance « Lotus ». Rapporteuse : M. Marceline MILLIOUD	258
10. Préavis n° PR16.07PR concernant une demande de crédit d'investissement de Frs 6'100'000.- pour l'acquisition de la parcelle n° 2352 et des bâtiments sis sur cette dernière, avenue des Sports 5. Rapporteur : M. Jean-David CHAPUIS, Président de la Commission des affaires immobilières.....	259
11. Préavis n° PR16.08PR concernant une demande de crédit d'investissement de Frs 2'235'000.- pour les travaux de renouvellement annuel des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité ainsi qu'une demande de crédit d'investissement de Frs 800'000.- pour la réfection des chaussées en coordination avec les travaux du Service des énergies. Rapporteur : M. Pascal GAFNER	263
12. Propositions individuelles et interpellations.....	264
12.1 Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Emplacement vélo versus moto ou vice versa).....	264
12.2 Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Offre d'enseignement scolaire privé).....	270
12.3 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Bons pour les familles).....	270
12.4 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Préaux des écoles)	271
12.5 Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Avancement résolution des Verts du 10.12.2015 - Projet pilote vélo cargo).....	273
12.6 Une Question de M. le Conseiller Eric BAUDIN (Police Nord Vaudois : participation urbigène)	274
12.7 Une Question de M. le Conseiller Khéna BALET (Desserte Travys zone piscine-patinoire).....	276
12.8 Une Question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH (Mise à disposition des renseignements concernant les habitants)	277

12.9	Une Question de M. le Conseiller Yann MAMIN (Avancement du projet de réaménagement de la salle des Débats).....	278
12.10	Une Question de M. le Conseiller Cédric PILLONEL (Site des menhirs: coupe des arbres et mise en valeur du site).....	279
12.11	Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Intervention police: altercation et agression des agents)	280